

LYCEE PABLO PICASSO
2 avenue Pablo Picasso
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Cahier des Clauses Techniques Particulières Marché Public de Services de Télécommunications

SOMMAIRE

I Introduction

II Définition de l'opération:

III Organisation des travaux et responsabilité

A Organisation des travaux

B Responsabilité

IV Mise en service et interventions

A calendrier des travaux

B Prérequis

C Descriptifs des travaux

V Gestion des incidents :

VII – Prestations complémentaires ou supplémentaires

VIII - Méthodologie appliquée pour le dépouillement des offres

I- Introduction

Le présent CCTP a pour but de sélectionner le prestataire qui se verra confier les travaux de remplacement du lave-vaisselle et restructuration du pôle laverie décrit dans le présent CCTP pour le Lycée Pablo Picasso sis 2 avenue Pablo Picasso à FONTENAY-SOUS-BOIS(94120).

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer toutes informations obtenues à l'occasion des consultations du présent CCTP, du CCAP joint ou de tout renseignement obtenu auprès d'un des représentants du Lycée.

II - Définition de l'opération

Le présent document a pour objet la définition des travaux de dépose et de pose d'un nouveau lave-vaisselle ainsi que le réaménagement de la zone de débarrasage des plateaux. L'entreprise assurera la fourniture, la pose et la mise en service de l'ensemble des éléments

Chantier : LYCEE PABLO PICASSO

2, avenue Pablo Picasso

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Téléphone : 01.48.76.26.73

Contact : Madame ROUILLIER (Gestionnaire)

Monsieur SAINT GERMAIN (Chef cuisinier)

Monsieur MARTIGNON (ouvrier principal)

L'entreprise est réputée, par le simple fait de soumissionner, prendre connaissance

de la nature et de l'emplacement des travaux, des dispositions à prendre pour accéder au chantier, des conditions locales, particulièrement celles relatives aux moyens d'accès à la zone de chantier, aux conditions de stockage des matériaux, aux disponibilités de main-d'œuvre, disponibilité en eau et en énergie électrique, aux caractéristiques de l'équipement et des installations nécessaires au début et pendant l'exécution des travaux, ainsi qu'à tous autres éléments pour lesquels des informations peuvent être obtenues et qui peuvent en quelque manière influencer sur les travaux et le prix de ceux-ci.

Par la suite, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'une omission et devra prévoir dans ses propositions l'ensemble des fournitures et la main-d'œuvre nécessaire au complet achèvement de l'installation.

III - Organisation des travaux et responsabilité

A – Organisation des travaux

L'entreprise devra tenir compte dans son prix de toutes les contraintes éventuelles rendues nécessaires par les travaux.

De ce fait, l'entreprise devra prévoir toutes sujétions provisoires de protection des zones mises en travaux vis-à-vis des zones laissées à disposition de l'établissement pour leur exploitation. (Présence des personnels)

Dans tous les cas de son intervention sur site, l'entreprise s'engage à garantir en permanence la vacuité des accès et des évacuations du site, en toute sécurité.

B – Responsabilité :

La responsabilité de l'entreprise sera pleine et entière dans l'emploi des solutions techniques et dispositions de mise en œuvre intéressant les ouvrages de structures existantes, dans la conservation d'ouvrages existants et d'une manière générale dans l'ensemble des travaux qu'elle mettra en œuvre.

Lors de la mise en service ou de tout autre intervention, le titulaire est entièrement responsable vis-à-vis du Lycée de tout incident ou accident pouvant subvenir du fait de son chantier ou des personnes qu'il emploie. Il garantit la protection des personnes et des biens lors de ses interventions. A ces fins, le titulaire justifie qu'il est couvert par un contrat assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation

IV - Mise en service et interventions

A – Calendrier des opérations

Les dates de travaux et de mise en service seront fixées au moment de l'émission du bon de commande. Toutefois, les travaux seront à effectuer entre le 1^{er} et 12 juillet 2024 ou entre le 26 au 30 août 2024.

Les délais de commande, de livraison et d'installation seront détaillés dans l'offre du Titulaire.

De plus, les interventions ne doivent pas perturber l'activité du Lycée. La fin d'intervention donnera lieu à un compte rendu d'intervention mentionnant la date de l'interruption, son heure de début et son heure de fin et sera transmis au Lycée.

B – Prérequis

- La visite du site est indispensable (un bon de visite sera remis à chaque candidat – annexe 1). Les visites seront possibles du 8 au 10 avril et du 22 au 26 avril 2024

uniquement. A cette fin, le candidat devra contacter M MARTIGNON au 07-84-34-61-98) pour convenir de l'horaire.

- Les surfaces de stockage de matériels et de matériaux pour les besoins du chantier pourront être aménagées suivant la disponibilité de surface (à examiner sur site avec l'établissement). Ces zones de stockage seront à définir dès le démarrage du chantier.
- Lors de son intervention et de façon consécutive à cette dernière, l'entreprise assurera le nettoyage de la zone chantier.
- Les travaux accessoires (maçonnerie, plomberie et électricité) étant assurés par la région Ile-de-France, le soumissionnaire se coordonnera par l'intermédiaire d'un représentant du lycée. Les travaux se dérouleront dans l'ordre suivants : dépose de l'existant par le soumissionnaire, puis travaux accessoires par la région Ile-de-France, puis restructuration du pôle laverie et installation par le soumissionnaire du lave-vaisselle et produits accessoires en conformité avec le point IV-C-2 du présent CCTP .

C – Descriptif des travaux

1 – Dépose

L'entreprise assurera la dépose et l'évacuation des éléments actuels composant la laverie et le remplacement à neuf (inclus un lave-vaisselle).

L'entreprise assurera la mise en décharge de ces ensembles.

L'ensemble des composantes de dépose seront évacuées aux décharges publiques, inclus frais de décharge et acheminement en respectant le tri des déchets et la charte chantier propre.

2 – Descriptif :

Voir le plan joint (annexe 2) :

1 – Rampe en inox de qualité alimentaire pour le guidage des plateaux (7,40 mètres) + rampe angle 90°

2 – Tables de mise en casier en inox qualité alimentaire comprenant 3 bords anti-ruissellement et un vidage central (une de 1,15 mètre et une de 1,86 mètre de longueur) – largeur 55 cm.

3 – Transrouleur de transfert de casier amovible droits (longueur 3,50 mètres) + liaison d'angle de 90°+ transrouleur de transfert de casier amovible droits (longueur 1 mètre)

4. -2 liaisons d'angle 90° (virages motorisés) + variateur de vitesse

5 – Lave-vaisselle à avancement automatique avec tunnel de séchage+ rampe de prélavage (1 mètre linéaire)+ récupérateur –condensateur + tunnel de séchage (longueur 0.6 mètre)

6 - Transourleur de sortie (2,75 mètres) + + liaison d'angle de 90°+ Transourleur de sortie (2 mètres) + butée de fin de course

NB :

- Nous précisons qu'un adoucisseur d'eau est à prévoir. Son positionnement se fera selon l'expertise du soumissionnaire
- Les mesures de longueur, de largeur et d'angle sont données à titre indicatif. Les longueurs définitives seront mesurées par le professionnel répondant à la présente offre et engageront sa responsabilité en cas d'inexactitude.

V - Gestion des incidents :

Le responsable des travaux gérant les incidents devra être clairement identifié.

Les modalités de déclaration devront être précisées et comprendre notamment :

- Les horaires de prise en charge des appels clients
- Le délai d'intervention
- différenciation s'il y a lieu des demandes d'information et des déclarations

d'incidents.

Un compte rendu d'incident sera transmis sous 24 heures au lycée.

Le Titulaire définit dans son offre les conditions d'interventions, les délais d'intervention ainsi que les méthodes de suivi et de résolution.

De même, le service client gérant les pannes pendant la période de garantie devra être clairement identifié.

Les modalités de déclaration devront être précisées et comprendre notamment :

- Les horaires de prise en charge des appels clients
- Le délai d'intervention
- différenciation s'il y a lieu des demandes d'information et des déclarations d'incidents.

Un compte rendu d'incident sera transmis sous 24 heures au lycée.

Le Titulaire définit dans son offre les conditions d'interventions, les délais d'intervention ainsi que les méthodes de suivi et de résolution.

VI - Facturation

Les modalités de facturations sont détaillées au paragraphe 3 de la CCAP jointe.

VII – Prestations complémentaires ou supplémentaires

Le soumissionnaire prévoira une formation pour les agents amenés à travailler dans le pôle laverie, ainsi qu'un accompagnement le premier jour de fonctionnement.

Nous précisons que toute souscription de service ou de travaux supplémentaire ou complémentaire ne peuvent être réalisée sans demande formelle de la part du Représentant du Lycée.

Le lycée se réserve le droit d'adapter ou de souscrire à des travaux complémentaires ou supplémentaire permettant la réalisation du présent marché.

VIII - Méthodologie appliquée pour le dépouillement des offres

Les offres transmises seront analysées et jugées suivant les critères définis au règlement de la consultation (RC), à savoir par ordre décroissant d'importance :

- Prix des prestations (55%)
- Valeur technique des prestations proposées (45%) détaillée de la manière suivante :
 - 15% **Garantie** **Noté /15 au total**
 - Durée de garantie **Noté /5**
 - Délai d'intervention **Noté /10**
 - 15% **Analyse technique** (plan, mesure, contrainte) **Noté /15 au total**
 - Plan d'exécution avec mention des contraintes **Noté /10**
 - La description des produits et des fiches techniques **Noté /5**
 - 15% **Un planning détaillé** (enchaînement cohérent des tâches) **Noté /15 au total**
 - Qualité et visibilité du planning **Noté /15**